

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-011-DE
Date de signature : 30/06/2011
Date de réception : 30/06/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)
Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - Déconstruction des bâtiments Paul Bur et Ibsen - Participation de la Ville

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€ (un troisième avenant signé le 14 janvier 2011 intégrant quelques modifications).

Par délibération du 27 mars 2006, le Conseil Municipal a autorisé l'Office Public d'Aménagement et de Construction OPAC de Dijon à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des permis de démolir de certains immeubles et a pris acte du remboursement par anticipation des capitaux restant dus qui ont été affectés à leur financement.

La libération des emprises des deux immeubles, situés dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Marc Seguin, permettra une viabilisation des terrains puis une cession de ceux-ci à des bailleurs sociaux et à des promoteurs afin de reconstruire des logements à l'horizon 2012, conformément à l'objectif de diversification de l'habitat inscrit dans la convention de rénovation urbaine d'agglomération. Il est précisé que la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon ont suivi avec la plus grande attention les conditions de relogement des familles.

Pour financer ces opérations, l'Office Public d'Aménagement et de Construction OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 34 020 € pour les deux opérations.

Celui-ci se répartira comme suit :

- déconstruction de l'immeuble Ibsen, 27 rue Castelnau : 19 841 € soit 1% du montant total de l'opération de 1 984 071 € TTC ;
- déconstruction de l'immeuble Paul Bur, rue Chanoine Vinceneux : 14 179 € soit 1% du montant total de l'opération de 1 417 889 € TTC.

Les modalités de versement de la subvention seront les suivantes :

- solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, décider d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - 2 bis, rue du Maréchal Leclerc- BP 87027- 21 070 DIJON Cedex, une participation de la Ville d'un montant de total de 19 841 € soit 1 % du coût total de l'opération, qui est de 1 984 071 € TTC, pour la déconstruction de l'immeuble Ibsen, et 14 179 € soit 1% du coût total de l'opération qui est de 1 417 889 €, pour la déconstruction de l'immeuble Paul Bur ;

2 - dire que le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

3 - dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 34 020 € pour les deux opérations sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

Rapport adopté à la majorité :

- **pour : 45**
- **1 non-participation au vote**